

Délibération n° 6	Conseil Municipal du 19 janvier 2017
Service : Direction Générale des Services	Domaine de compétence : 7.5 - Finances/subventions
Objet : Programmation 2017 Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance	
Rapporteur : M.GHEZAL	
Synthèse de la délibération :	Appel à projets FIPD Programmation 2017

Vu le plan Départemental de Prévention de la Délinquance 2013-2017

Vu l'appel à projets FIDP 2017 lancé par la Préfecture du Pas-de-Calais

Considérant les actions pouvant être mises en place dans le cadre de cet appel à projets,

Considérant la nécessité de transmettre à la Sous-Préfecture de MONTREUIL SUR MER la programmation 2017 qui se présente comme suit :

PORTEUR	ACTION	MONTANT ACTION	PART ETAT	PART CA2BM	PART VILLE D'ETAPLES
MAIRIE D'ETAPLES	Actions Travaux d'intérêt Général pour favoriser l'insertion, prévenir la délinquance et lutter contre la récidive	4 850 €	2 425 €		2 425 €
MAIRIE D'ETAPLES service jeunesse	Amélioration des relations entre population et les forces de sécurité de l'Etat « UNIS FORME BLEU BLANC ROUGE »	2 590 €	1 295 €	1 295 €	
		7 440,00 €	3 720,00 €	1 295,00 €	2 425 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

- 1°) de valider la programmation FIPD 2017
- 2°) d'adopter le plan de financement tel qu'énoncé ci-dessus

Discussion

Monsieur GHEZAL précise que les fonds FIDP Etat ne sont pas extensibles. Il salue le travail de MME BELVAL. On a essayé de faire passer par le FIDP des financements pour la police municipale qui n'ont pas été retenus. Il va falloir chercher d'autres financements dans d'autres structures (voir l'Europe).

Madame LEDOUX fait remarquer que les totaux des lignes sont faux, il faut lire :
montant action : 7 440 euros, Part Etat : 3 720 euros, part CA2BM : 1 295 euros, Part ville d'Etaples : 2 425 euros.

Monsieur GHEZAL précise que le souci est de savoir si cette compétence va rester à la commune ou partir à l'agglomération. Concernant la politique de la ville, c'est normalement le maire en tant que 3ème vice président qui reprend la compétence.

Monsieur THIEBAUX souhaite la confirmation de la part de la communauté d'agglomération parce qu'on n'a pas encore voté le budget.

Monsieur GHEZAL précise que c'est un prévisionnel et que cela a été accepté par la CCMTO.

La délibération est adoptée par **30 voix pour**.